



DIVERSITÉ NOTRE CADRE DE RÉFÉRENCE



NOTRE HISTOIRE

Lutter contre les discriminations, agir pour la Diversité, sont des valeurs historiques de Manpower.

NOS VALEURS

Promouvoir et gérer la Diversité : un pilier de notre culture d'entreprise et l'une des valeurs principales de ManpowerGroup.

NOTRE VISION

La promotion et la gestion de la Diversité de ManpowerGroup reposent sur **3 principes** :

L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

- Assurer à tous une égalité de traitement en matière d'accès à l'emploi, de promotion, de formation professionnelle, de conditions d'emploi et de travail.
- Un pré-requis et une posture professionnelle fondamentale pour l'ensemble des collaborateurs de ManpowerGroup.

L'ÉGALITÉ DES CHANCES

- Être accessible par tous les publics notamment ceux potentiellement discriminés, leur garantir un traitement impartial et équitable, les accompagner vers l'accès à l'emploi.
- Un principe au cœur de la Politique RH de ManpowerGroup.

L'ENGAGEMENT

- ManpowerGroup est un Acteur investi et contributeur :
- localement, régionalement, nationalement et à l'international,
 - auprès des différents publics,
 - auprès des partenaires publics, privés, des ONG...

NOS ENJEUX

- Refléter la diversité de la société française dans nos équipes, nos recrutements, nos détachements.
- Faire de la gestion de la diversité un levier de performance.
- Être co-acteur de la démarche Diversité de nos partenaires et clients.

NOTRE DÉMARCHE

- Recruter sur le primat des seules compétences.
- Garantir la non discrimination (méthodes éprouvées d'évaluation, politiques de recrutement, ...).
- Promouvoir l'égalité des chances devant l'emploi.
- Favoriser la diversité de nos candidats en enrichissant notre sourcing par de nombreux partenariats.
- Rejoindre et adhérer aux principes des grandes initiatives nationales et internationales (charte de la Diversité, IMS, global compact, OIT, ...).
- Être accessible par tous, capter les talents de tout horizon.
- Innover, avoir une démarche proactive.
- Communiquer, former, informer et sensibiliser.
- Être partenaires.
- S'engager.

PROMOTION ET GESTION DE LA DIVERSITÉ

Un pilier de notre culture
d'entreprise.

Égalité des chances

Être accessible par tous les publics.
Un principe au cœur de la politique
RH de Manpower.

Égalité de traitement

Assurer à tous une égalité de
traitement (emploi, promotion,
formation professionnelle, ...).
Un pré-requis et une posture
professionnelle de tout collaborateur.

Engagement

Être un Acteur investi
et contributeur.



DISCRIMINATION : CRITÈRES ET DOMAINES EN MATIÈRE D'EMPLOI



CRITÈRES PROHIBÉS PAR LA LOI

- L'âge.
- L'apparence physique.
- L'appartenance ou non (vraie ou supposée) à une ethnie.
- L'appartenance ou non (vraie ou supposée) à une nation.
- L'appartenance ou non (vraie ou supposée) à une prétendue race.
- Les convictions religieuses.
- L'état de santé.
- L'identité de genre.
- L'orientation sexuelle.
- La grossesse.
- La situation de famille.
- Le handicap.
- Le nom de famille.
- Le sexe.
- Les activités syndicales ou mutualistes.
- Les caractéristiques génétiques.
- Les mœurs.
- Les opinions politiques.
- L'origine.
- Le lieu de résidence.
- La particulière vulnérabilité résultant de la situation économique, apparente ou connue de son auteur.
- La perte d'autonomie.
- La capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français.
- La domiciliation bancaire.

DOMAINE DÉFINI PAR LA LOI EN MATIÈRE D'EMPLOI

Sont concernées toutes les étapes de la vie professionnelle, **dont mais pas seulement** :

- Recrutement.
- Classification.
- Rémunération.
- Sanction disciplinaire.
- Rupture du contrat.
- Formation.
- Reclassement.
- Affectation.
- Qualification.
- Promotion professionnelle.
- Mutation.
- Renouvellement de contrat.